



**PROCHE-ORIENT**  
Entre légalité et légitimité  
Page C 3



**ARCHITECTURE**  
La magie des paysages new-yorkais  
Page C 6

# PERSPECTIVES



En 2002, le PQ n'a pas osé recourir à la clause dérogatoire

## La soumission

Jean Charest, avec la loi 103, accepte l'affaiblissement des élus face aux juristes

ROBERT DUTRISAC

Québec — À l'Assemblée nationale cette semaine, le premier ministre Charest, qui défendait avec énergie la byzantine loi 103, a demandé inlassablement à la chef de l'opposition officielle, Pauline Marois, pourquoi le gouvernement du Parti québécois n'avait pas eu recours en 2002 à la clause dérogatoire quand il fut question de mettre un terme au stratagème des écoles passerelles.

«En 2002, elle a eu l'occasion d'invoquer la clause dérogatoire ici et elle a refusé de le faire. Et elle avait les mêmes conseillers juridiques», a lancé Jean Charest en Chambre. Ces conseillers juridiques, dont plusieurs sont toujours au service du gouvernement, ont produit des avis qui demeurent confidentiels; ils ne sont donc pas rendus publics. Le premier ministre sait des choses que le public ignore: il a vu les avis juridiques que le gouvernement Landry a obtenus en vue de colmater la brèche que le recours aux écoles passerelles avait ouverte dans la loi 101.

La ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre, a été mise au fait des mêmes avis juridiques que le

premier ministre. Hier, à l'Assemblée nationale, elle s'est servie de cette connaissance pour embarrasser le député de Borduas et porte-parole péquiste en matière de langue française, Pierre Curzi. La solution que préconise aujourd'hui le PQ — une loi pour étendre la loi 101 aux écoles privées non subventionnées de langue anglaise et le recours à la clause dérogatoire prévue dans la Charte canadienne des droits et libertés — avait été envisagée par le gouvernement Landry et la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française à l'époque, Diane Lemieux. «Celle hypothèse, ils l'avaient analysée en 2002 et ils ne l'ont pas fait», a déclaré Christine St-Pierre.

### La loi 104

Or, en 2002, le gouvernement Landry avait en main des avis juridiques qui affirmaient que la loi 104 était inconstitutionnelle, a appris *Le Devoir*. La suite des choses a donné raison à ces juristes: en octobre dernier, la Cour suprême a taillé en pièces la loi 104 qui empêche qu'un passage dans une école

privée non subventionnée rende admissible un enfant, qui ne le serait pas autrement, à l'école anglaise financée par l'État, une loi qui avait été adoptée par l'Assemblée nationale à l'unanimité, rappelons-le.

Le jugement de la Cour suprême — Nguyen c. Québec, rédigé par le juge Louis LeBel —, qui affirmait que la loi 104 violait l'article 23 de la Charte canadienne sur le droit à l'instruction dans la langue de la minorité, en l'occurrence la minorité de langue anglaise au Québec, a créé une véritable commotion à Québec en octobre dernier.

D'entrée de jeu, Christine St-Pierre s'est dite «décue et choquée». Le constitutionnaliste et ancien ministre libéral Benoit Pelletier estime que le jugement introduit un «*changement fondamental dans la compréhension de l'article 23*». Auparavant, tous les experts comprenaient que l'article 23 ne devait pas s'appliquer à deux classes d'individus: les immigrants et les francophones, signale-t-il dans un entretien accordé à *Devoir*. Non seulement le juge LeBel a invalidé la loi 104, mais il a

pratiquement écrit la loi qui devait suivre. Il a stipulé que le gouvernement devait évaluer le «*parcours authentique*» de chaque élève au cas par cas, selon des critères non seulement quantitatifs — la durée du passage dans une école privée — mais qualitatifs — les circonstances individuelles et le contexte familial.

### Le juge législateur

Avec la loi 103, le gouvernement Charest se retrouve à défendre un projet de loi bancal dicté par un juge non élu, «*un juge législateur*», souligne le juriste et politologue Marc Chevrier, de l'UQAM, comme le sont aujourd'hui les juges de la Cour suprême depuis l'adoption des chartes des droits.

Jean Charest a passé la semaine à dénigrer l'usage de la clause dérogatoire en accusant Pauline Marois de vouloir «*suspendre des droits fondamentaux*». Certes, le chef libéral ne peut pas envisager d'employer la clause nonobstant en raison de la levée de boucliers qui était à prévoir de la part de sa députation représentant les circonscriptions anglophones. Mais il est aussi convaincu que l'emploi de cette clause par le Québec aurait des conséquences politiques néfastes.

VOIR PAGE C 2: CHAREST



PHOTOS AGENCE FRANCE-PRESSE

Le jugement de la Cour suprême a créé toute une commotion à Québec.

Le raid israélien contre la flottille d'aide humanitaire a changé la donne

## Proche-Orient: la nouvelle dynamique

Mahmoud Abbas, le président palestinien, entend poursuivre ses «*négociations indirectes*» avec l'État d'Israël. C'est l'une des rares «*bonnes nouvelles*» qu'on a pu apprendre depuis le raid israélien en Méditerranée, et il faut avouer qu'elle paraît bien mince. La partie ne se joue pas à Ramallah, où M. Abbas a ses bureaux, mais bien dans la bande de Gaza, à Ankara et dans les autres capitales de la région. Dans les palais présidentiels et les Parlements, mais aussi dans la rue.

CLAUDE LÉVESQUE

Le drame du *Mavi Marmara*, lundi aux petites heures, a braqué les projecteurs sur le blocus auquel l'enclave palestinienne de 360 km<sup>2</sup> est soumise depuis trois ans et sur les souffrances qu'il occasionne pour le million et demi de personnes qui s'y entassent.

Il crée aussi une nouvelle dynamique dans la région, à commencer par la crise qu'il a provoquée dans les relations entre Israël et la Turquie. Quelques heures après l'abordage qui a coté la vie à huit citoyens turcs, Ankara a parlé de «*conséquences irréparables*». Israël a consenti à libérer la plupart des passagers du *Mavi Marmara* qui avaient été emmenés au port d'Ashdod, mais la Turquie exige aussi des excuses et la tenue d'une enquête internationale, à laquelle Tel-Aviv s'oppose avec la dernière énergie.

Les relations entre les deux pays avaient com-

mencé à se refroidir il y a plusieurs mois déjà. Des manœuvres militaires conjointes ont été annulées cette année à la suite d'incidents diplomatiques. La Turquie a annoncé cette semaine qu'elle réduirait au strict minimum ses contacts avec Israël, alors qu'elle jouait jusqu'à récemment un rôle d'intermédiaire entre l'État juif et la Syrie, qui s'opposent sur la question du plateau du Golan.

Le contentieux turco-israélien oblige Washington, dont les relations avec Israël ne sont pas au mieux, à tenter de réconcilier ses deux alliés. La sécurité d'Israël se trouve au cœur de la politique étrangère américaine — Barack Obama l'a rappelé clairement ces derniers jours —, mais les États-Unis veulent aussi ménager la Turquie, pays membre de l'OTAN, dont le rôle dans la région et dans le monde est en train de s'affirmer, et pas toujours dans le sens souhaité par l'Occident.

L'entente conclue avec l'Iran de Mahmoud Ahmadinejad en vue de régler le problème de l'uranium enrichi iranien témoigne des ambitions et des nouvelles orientations d'Ankara. Les pays occidentaux l'ont rejetée illico.

### Un pont

Par sa situation géographique sur les deux rives du Bosphore, la Turquie constitue littéralement un pont entre l'Orient et l'Occident, mais les réticences de l'Union européenne à l'accueillir en son sein, entre autres facteurs, l'ont rapprochée de l'Iran et du Moyen-Orient musulman.

La flottille dite «*de la paix*», qui comptait six bâtiments battant pavillons turcs, grecs et américain, avait été montée par une coalition de quatre mouvements propalestiniens: l'IHH, une organisation turque, la Campagne européenne pour la fin du siège de Gaza, le mouvement Gaza libre, basé à Chypre, et une ONG suédoise appelée Un navire pour Gaza.

Certains rumeurs prêtent au gouvernement du premier ministre Benjamin Netanyahu l'intention d'alléger le blocus de Gaza, y compris en laissant des navires accoster dans ce port après avoir été inspectés par une autorité internationale reconnue. Même si ces rumeurs se concrétisaient, la *Rachel Corey*, un cargo irlandais affrété

par le mouvement Gaza libre qui fait actuellement route vers Gaza, risque de subir le même sort que le *Mavi Marmara*, si on en croit les mises en garde du gouvernement Netanyahu.

«*On en est arrivé là parce que la communauté internationale tergiverse depuis trois ans. On essaie de trouver une solution, mais on n'y arrive pas parce qu'on est pris dans un dilemme: d'un côté, Israël voit dans le blocus une mesure pour assurer sa sécurité; de l'autre, les Palestiniens y voient un problème humanitaire*», croit Henri Habib, professeur de sciences politiques à l'Université Concordia. Les activistes à bord de la flottille ont voulu briser l'impasse en forçant l'opinion publique mondiale à réagir.»

### La réconciliation

Pour ce spécialiste du Proche-Orient, la solution passe par une réconciliation entre les deux principaux partis palestiniens, le Hamas et le Fatah, et par un engagement plus concret de la part de la communauté internationale.

En janvier 2006, le Hamas, un mouvement islamiste qui ne reconnaît pas à Israël le droit d'exister, a remporté les élections législatives organisées dans les deux territoires palestiniens, Gaza et la Cisjordanie. Israël et plusieurs pays occidentaux

VOIR PAGE C 3: ISRAËL

## PERSPECTIVES

## L'État pirate



GIL COURTEMANCHE

**V**oici quelles étaient les forces en présence par cette nuit sombre qui couvrait les eaux internationales de la Méditerranée. D'une part, une flottille menaçante de six navires transportant de l'aide humanitaire et sur lesquels étaient embarqués quelques centaines d'activistes et militants palestiniens. Ils étaient lourdement armés: quelques barres de fer qui traînaient sur les ponts, des couteaux de poche ou de cuisine, quelques lance-pierres et des rasoirs Bic. C'est le romancier suédois Henning Mankell, embarqué sur un des navires, qui rapporte ce fait accablant: un soldat israélien lui a montré un Bic quand il a évoqué les armes présentes sur le bateau. D'accord, un Bic, ça coupe.

D'autre part, dans le coin droit dirait-on, des bâtiments de guerre, des commandos masqués rompus aux opérations spéciales, des hélicoptères, des fusils automatiques UZI, des matraques électriques, des Taser, des gaz lacrymogènes, des grenades assourdissantes. C'est ce détachement lourdement armé qui s'est senti en état de légitime défense, à un point tel que, pour annuler la menace des rasoirs Bic, des couteaux et des barres de fer, il a choisi de faire feu. Au moins neuf morts et plusieurs blessés. Voilà comment on mesure la légitime défense au gouvernement de l'État pirate. Car c'est bien à un acte de piraterie que s'est livré l'État israélien en invoquant la nécessité de maintenir le blocus de Gaza pour des raisons de sécurité.

C'est pour cette même raison de «sécurité» qu'Israël avait envahi Gaza lors de l'opération Plomb durci, tuant 1300 Gazaouis, en majorité des civils. Légitime défense, avait-on plaidé, invoquant les tirs de roquettes (réels et parfois meurtriers) provenant de Gaza.

C'était pour empêcher la fabrication de ces roquettes et l'importation clandestine d'armes qu'Israël avait imposé un blocus total à Gaza en 2007. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le blocus n'a rien fait pour diminuer les attaques provenant de Gaza puisque, au blocus de légitime défense, il a fallu rajouter deux ans plus tard 1300 morts et la destruction de presque toutes les infrastructures du territoire contrôlé par le Hamas. Et, de toute manière, tout le monde sait que les armes entrent par les souterrains de Rafah à la frontière avec l'Égypte.

Alors, pourquoi ce blocus, qui a réduit, selon l'ONU, 67 % de la population à l'état de pauvreté? Les analystes disent que le gouvernement israélien croyait pouvoir affaiblir le Hamas en créant dans la bande de Gaza une situation économique et humaine intenable. D'autres vont plus loin: il fallait humilier les Gazaouis par ce que le directeur des opérations de l'ONU à Gaza, John Ging, qualifie de «siège médiéval».

En laissant entrer au compte-gouttes et d'une manière tout à fait arbitraire 81 produits différents, les autorités israéliennes ont renforcé l'économie au noir, qui est lourdement taxée, sinon contrôlée par le Hamas, privant ainsi l'Autorité palestinienne des revenus de douane qui lui seraient versés si le commerce fonctionnait normalement. L'arbitraire des bureaucrates militaires décourage ceux qui persistent à vouloir fonctionner dans l'économie officielle. Vous pouvez importer de la cannelle, mais pas de la sauge ou de la coriandre, du concentré de tomates fabriqué en Israël, mais pas de boîtes de conserve vides, ce qui conduit à la faillite les transformateurs agroalimentaires locaux. Le journal *Le Monde* rapportait la semaine dernière la mésaventure d'un marchand de Gaza qui avait commandé 8000 chemises en Chine avant l'instauration du blocus en 2007. Les chemises sont demeurées trois ans dans les entrepôts du port d'Ashdod, puis furent empilées sur un terrain vague. Quand le commerçant gazaoui en prit possession, trois ans plus tard, elles étaient toutes pourries.

Les livraisons de pétrole et de diesel ont été réduites sans raison (légitime défense, peut-être), ce qui fait que la seule centrale électrique de Gaza ne produit qu'à environ 50 % de sa capacité. Dans les rues, les voitures roulent de plus en plus à l'huile végétale. Dans les champs, les pompes d'irrigation qui alimentent 40 % des terres agricoles et qui fonctionnent au diesel sont trop souvent paralysées, ce qui entraîne des pertes de récolte importantes. Et c'est sans parler des habitations endommagées de 34 000 familles qu'on peine à reconstruire à cause du blocus, qui limite sévèrement l'entrée des matériaux de construction.

C'est ce «siège médiéval», comme le dit John Bing, que les soldats qui ont tué neuf innocents voulaient maintenir, cet étranglement économique et psychologique qui réduit les populations en hordes sous-humaines. Un patient et vindicatif travail d'humiliation et de vengeance.

Je pourrais bien parler des conventions de Genève qui obligent la partie occupante à assurer le bien-être physique, économique et psychologique des populations occupées. Mais il y a longtemps qu'Israël ne fait plus partie des États qui respectent le droit international. Et soyons francs: la communauté internationale, malgré ses hauts cris, s'en fout totalement ces jours-ci.

On nous dit qu'il faut faire la guerre aux terroristes du Hamas, j'en suis et j'approuve, mais la politique israélienne à l'égard de l'OLP a créé le Hamas et, depuis, n'a fait que renforcer son pouvoir et son influence. Et encore cette semaine, n'est-ce pas une victoire du Hamas que la réouverture de la frontière avec l'Égypte? Malheureusement, oui.



ARCHIVES LE DEVOIR

Le projet de loi vise à légaliser des activités courantes des Canadiens et à centrer la lutte contre le piratage sur les gros contrevenants.

## Droit d'auteur ou droit d'utilisateur ?

Le projet de loi du gouvernement reçoit un accueil mitigé, notamment à cause des serrures numériques

Attendu depuis des lunes, le projet de loi modifiant le droit d'auteur a reçu un accueil mitigé cette semaine à Ottawa. Les changements qu'il propose sont majeurs, mais il n'est pas sûr qu'ils permettent de trouver le juste équilibre entre protection du droit d'auteur et besoins des consommateurs.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — C'est écrit derrière un vieux vinyle du chanteur folk canadien Bruce Cockburn: «la copie de ce 33 tours sur une cassette audio nuit aux chances de l'artiste de réaliser un autre disque».

Quelque 30 ans plus tard, la référence fait sourire. Une cassette? Voilà une bonne décennie que le public télécharge musique et film sur des baladeurs numériques et autres bidules permettant de copier et d'échanger en temps réel tout ce qui se crée, ou presque.

Et pourtant, la Loi canadienne sur le droit d'auteur (LDA) n'avait plus été modifiée en profondeur depuis 1997. On en était encore aux rubans audio de Bruce Cockburn. C'est donc une sérieuse touche de modernisme que le gouvernement fédéral a proposée mercredi avec le projet de loi C-32.

Fort attendu, ce projet de loi ne pouvait manquer d'être controversé. Les trois partis d'opposition ont déjà mentionné qu'une étude approfondie de ses 62 pages sera nécessaire avant de signifier s'ils l'appuieront ou non. Rien ne garantissant qu'il sera adopté avant les prochaines élections... ce qui constituerait d'ailleurs un troisième échec en cinq ans pour la réforme de la LDA.

Dans son essence, le projet de loi vise à légaliser des activités courantes des Canadiens et à centrer la lutte contre le piratage sur les gros contrevenants.

Ainsi, l'enregistrement d'émissions de télévision pour usage personnel (peu importe le format utilisé) ou la copie sur un lecteur MP3 de musique acquise légalement seront autorisés. Une distinction sera aussi faite entre les infractions commerciales et non commerciales, ce qui n'existe pas actuellement. Une personne

ayant commis une violation du droit d'auteur à des fins personnelles ne pourra pas recevoir une amende de plus de 5000 \$.

«Les titulaires de droits d'auteur auront de meilleurs outils pour lutter contre les sites qui facilitent ou encouragent le piratage», affirme le gouvernement. Un droit spécial permettra par exemple aux créateurs de déterminer comment leurs œuvres seront offertes en ligne.

Le projet de loi clarifie aussi les responsabilités des fournisseurs de service Internet. Ceux-ci devront lutter contre l'utilisation de leurs services à des fins de piratage en participant à un régime de «transmission d'avis» signalant les allégations de violation de droits.

Ottawa préfère cette méthode à celle en vigueur aux États-Unis, où les fournisseurs doivent bloquer l'accès aux fichiers dès qu'ils reçoivent un avis d'un titulaire de droit. Cette mesure est jugée peu efficace pour lutter contre le partage de fichiers entre utilisateurs, «la principale source de violation de droits d'auteur».

## Serrures

Mais certaines clauses du projet C-32 apparaissent controversées. Au premier rang de celles-ci: la décision d'Ottawa de rendre souveraines les «serrures numériques», ces dispositifs anti-copie installés sur certains produits. Le projet de loi établit que, si un produit possède une serrure, celle-ci ne peut pas être crochétée. C'est là une de ses dispositions centrales.

Un disque qui contiendrait cette mesure technique de protection ne pourra donc pas être transféré sur un iPod, cela même si le compact a été acheté légalement. Ottawa dit vouloir protéger les modèles d'affaires choisis par les entreprises.

Toutefois, selon le professeur Michael Geist, expert du droit d'auteur à l'Université d'Ottawa, «cela veut dire en pratique que les exceptions concernant l'utilisation équitable et les nouveaux droits proposés disparaîtront dès qu'on installera une serrure électronique» sur un produit.

La Conférence canadienne des arts (CCA) se demande de son côté si «le projet de loi n'enlève

pas d'une main ce qu'il accorde de l'autre». Elle pense que la proposition du gouvernement pourrait inciter les compagnies à multiplier cet usage (quoique l'industrie de la musique ait laissé tomber cette option récemment, la colère des consommateurs constituant un frein important).

## Pas de redevance

Autre point litigieux, le projet C-32 ne prévoit aucune redevance versée aux artistes pour l'achat de baladeurs MP3 comme les iPods. Le Nouveau Parti démocratique et le Bloc québécois avaient tous deux fait adopter des motions ce printemps pour forcer le gouvernement à moderniser le régime de copie privée et étendre ses dispositions aux lecteurs MP3.

Depuis 1999, le système a généré plus de 180 millions de dollars pour l'industrie de la musique. Mais il sera bientôt caduc puisqu'il ne concerne que les ventes de cassettes ou de CD vierges (la redevance est de 0,29 \$ pour ces derniers). Là-dessus, la position du gouvernement est claire. Une redevance est une taxe déguisée, clame le ministre du Patrimoine, James Moore. Et la philosophie conservatrice consiste à baisser les impôts, pas à les augmenter, a-t-il souvent fait valoir.

Pour plusieurs observateurs, cela donne l'impression que le projet de loi C-32 «ne fait rien pour appuyer les créateurs canadiens. Tous dénoncent le fait que le projet rend la copie privée légale sans inclure de compensation équitable pour l'utilisation de leurs œuvres», note la CCA dans son analyse préliminaire.

Ce qui fait dire au Bloc québécois qu'il s'agit davantage d'une loi «sur les droits des utilisateurs que sur les droits d'auteur», selon sa porte-parole en matière de culture, Carole Lavallée.

Les dissensions sont donc vives, mais tout le monde s'entend sur un point: le dépoussiérage de la LDA est essentiel. Après tout, il y a longtemps que les amateurs de Bruce Cockburn écoutent ses chansons sur leur iPod.

Le Devoir

## CHAREST

SUITE DE LA PAGE C 1

«La clause nonobstant comporte un prix politique relativement élevé sur le plan canadien, d'une part, et sur le plan international», juge Benoît Pelletier. Quand Robert Bourassa l'avait utilisée en 1988 pour la langue d'affichage à la suite d'un autre jugement de la Cour suprême invalidant un pan de la loi 101, le Québec avait été blâmé par l'ONU et, au Canada, les adversaires de l'accord du lac Meech y avaient vu une manifestation de la clause honnie de la société distincte.

«C'est un fait qu'au Canada anglais, il y a une espèce d'interdit qui frappe la clause dérogatoire. Au Québec, c'est moins le cas, même s'il n'y a pas d'engagement», observe Marc Chevrier. En ce sens, l'attitude de Jean Charest est bien canadienne. «Il incarne une vision orthodoxe par rapport à l'ordre constitutionnel canadien et par rap-

port au rôle traditionnel que jouent les juges et les juristes dans la vie politique.» Marc Chevrier a étudié la surreprésentation «structurelle et persistante» des juristes dans la gouvernance politique au Canada et au Québec, en particulier au sein des gouvernements libéraux.

Pour Benoît Pelletier, le recours à la clause dérogatoire est vu comme un «aveu» de la part du gouvernement qu'il veut porter atteinte à des droits et libertés jugés, par ailleurs, comme étant importants, presque fondamentaux. «En raison de ses conséquences sur le plan de l'image, la clause nonobstant est un outil que bien des gouvernements hésitent à considérer», souligne-t-il. Cela n'empêche pas le constitutionnaliste de croire que «la Cour suprême devra se rendre à l'évidence un jour qu'elle ne peut pas constamment invalider les positions québécoises en matière de langue». Elle devrait «faire preuve de beaucoup plus de défé-

rence par rapport à certains choix collectifs».

Interpréter les droits et libertés ne devrait pas être réservé aux juges et aux juristes, estime Marc Chevrier. «L'idée que la clause nonobstant est un mécanisme servant systématiquement à violer les droits et libertés, c'est une façon de réduire le pouvoir [des élus]. Elle conforte l'idée que l'interprétation des droits et libertés est du monopole des tribunaux.» Or les élus, et c'est ce que la présence d'une clause dérogatoire rappelle, peuvent se donner le mandat de réconcilier les lois avec les droits et libertés, fait valoir Marc Chevrier.

En se conformant au jugement de la Cour suprême avec la loi 103, Jean Charest confirme l'affaiblissement du pouvoir des élus face aux juristes des cours et de l'Administration, ceux-là mêmes qui produisent les avis légaux.

Le Devoir

## PERSPECTIVES



AGENCE FRANCE-PRESSE

Le Mavi Marmara, qui a été arraisonné par l'armée israélienne lundi.

Israël

## Entre légalité et légitimité

### Le blocus étrangle la population palestinienne de Gaza

L'intervention musclée d'Israël contre une flottille de bateaux humanitaires qui se dirigeait vers la bande de Gaza a soulevé un tollé mondial. Au-delà des réactions, cet assaut en eaux internationales était-il légal? Et le contrôle de l'État hébreu autour de Gaza, remplit-il les conditions d'un blocus militaire légitime?

ALEC CASTONGUAY

En juin 2007, après la victoire-surprise du Hamas aux élections dans la bande de Gaza, Israël a imposé un sévère blocus autour du territoire de 360 kilomètres carrés où s'entassent 1,5 million de personnes. Depuis, Tel-Aviv est dans une logique de guerre qui dépasse Gaza. «Nous sommes déterminés à empêcher une fissure dans le blocus autour de Gaza parce que ce conflit n'est rien de moins qu'une bataille existentielle contre l'Iran et son protégé, le Hamas», a soutenu le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, mardi, le lendemain du raid contre la flotte humanitaire. *Le monde doit comprendre que notre capacité à arrêter les navires est cruciale pour préserver notre sécurité et le droit d'Israël de se défendre.*

C'est donc avec ce concept de légitime défense en tête qu'Israël a cadenassé les Palestiniens. Un blocus militaire vise à affaiblir un État ou une ville afin d'empêcher des attaques. «Au niveau stratégique, l'objectif est d'empêcher des armes, des munitions, du pétrole, de l'acier et toute autre marchandise pouvant servir à des fins militaires de passer. L'objectif est d'étouffer l'ennemi», explique le colonel à la retraite Michel Drapeau, qui est avocat spécialisé en droit militaire et professeur à l'Université d'Ottawa. Israël veut empêcher des armes de se rendre dans le territoire parce que les roquettes pleuvaient sur les villes de l'État hébreu.

Le blocus militaire se pratique depuis la nuit des temps. En 431 avant Jésus-Christ, lors de la guerre du Péloponnèse, les Spartiates avaient entouré Athènes. Plus récemment, le blocus de 14 jours des États-Unis autour de Cuba, lors de la crise des missiles en 1962, a marqué les esprits. Le périmètre étanche était d'ailleurs assuré dans les eaux internationales autour de l'île.

Si la stratégie d'Israël pour isoler Gaza est valide dans les livres militaires, elle n'est pas tout à fait légitime et légale pour autant, soutient Michel Drapeau. «Les lois de la guerre stipulent qu'il faut épargner le plus possible la population civile. Les citoyens doivent avoir un niveau de dignité. Ce n'est clairement pas le cas ici», dit-il.

#### Un blocus hermétique

C'est que l'État hébreu ne contrôle pas seulement les biens de nature militaire qui pourraient atteindre le Hamas, mais aussi les biens de première nécessité. Tel-Aviv laisse entrer 100 camions par jour et 15 000 tonnes de biens humanitaires par semaine. Pas plus. «C'est le problème. Si Israël était cohérent, il laisserait tout passer du moment que ça ne peut pas aider militairement le Hamas. Il ne devrait pas y avoir de plafond à l'aide humanitaire», dit Michel Drapeau.

Ce plafond fait souffrir la population civile, ce qui pourrait contrevenir aux règles de la guerre. Selon les chiffres de l'ONU, Gaza ne reçoit que 25 % des biens et denrées qu'elle recevait avant le blocus. Près de 61 % des Palestiniens du territoire souffrent d'insécurité alimentaire. Un enfant sur trois de moins de cinq ans souffre d'anémie.

L'armée israélienne contrôle le flot de marchandises sans liste précise. Ainsi, certains jours, selon l'humeur du soldat en place, des biens aussi anodins que des chandelles, des ampoules, des livres, des instruments de musique, des crayons, des souliers, des couvertures, des pâtes alimentaires et du chocolat sont confisqués à la frontière. Les pièces de rechange pour les pompes à l'eau et les génératrices d'électricité sont introuvables, ce qui cause des pannes à répétition. Ainsi, 80 % de l'eau de Gaza n'est pas conforme aux normes de l'Organisation mondiale de la santé. Le chômage atteint 38 %.

Dans la foulée de la controverse, Israël a annoncé qu'il allait légèrement desserrer son blocus. L'Égypte, qui partage une frontière avec Gaza, a également décidé d'ouvrir le passage de Rafah pour un temps limité.

#### Action justifiée?

Selon Michael Byers, professeur en géopolitique internationale à l'Université de la Colombie-Britannique, l'assaut contre la flottille humanitaire dans la nuit de dimanche à lundi «étreint au maximum le concept de légitime défense». «La menace envers Israël n'était pas imminente et je pense qu'il y avait d'autres manières de procéder», dit-il.

La flotte de six bateaux avait d'ailleurs été inspectée par la Turquie, un allié d'Israël, à son port de départ. Les navires ne contenaient que de l'aide humanitaire et aucune arme, avait déclaré Ankara. Visiblement, Tel-Aviv a voulu vérifier, avec

les conséquences qui ont suivi.

Est-ce que le raid en eaux internationales contrevient aux lois? La réponse est non, selon les experts. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer, signée à Montego Bay en 1982 et ratifiée par 160 pays (mais pas Israël), stipule que les bateaux sont libres de naviguer dans les eaux internationales. La haute mer est considérée comme un bien commun.

Il y a toutefois quatre exceptions: en cas de soupçon de piraterie, de transport d'esclaves, de navigation sans pavillon ou de diffusion d'émissions radio non autorisées. Même si Israël n'a pas ratifié la Convention, le texte a acquis une valeur coutumière pour tous les États. Le blocus militaire, s'il laisse passer les bateaux civils après les avoir inspectés pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'armes, est tout à fait légitime.

#### Le flou

Mais la guerre contre le terrorisme a créé un flou. Les manœuvres militaires ne se font plus uniquement contre des États. C'est la guerre asymétrique. Le Hamas est un groupe terroriste qui ne respecte pas les principes de la guerre.

Ce flou est à l'origine de plusieurs manœuvres des grandes puissances. Les navires de combat de l'OTAN qui patrouillent dans l'océan Indien (y compris ceux du Canada) afin de s'assurer que les bateaux présents ne font pas transiter des armes et des bombes vers les terroristes de l'Afghanistan et du Pakistan arraisonnent des embarcations et font des inspections au nom de la guerre au terrorisme, sans avoir imposé un véritable blocus autour d'un État. Pourtant, la guerre au terrorisme ne fait pas partie des quatre exceptions de la Convention de Montego Bay. Les nombreuses résolutions de l'ONU sur le terrorisme depuis 2001 semblent justifier l'interception des navires en guise de prévention.

Dans le cas de l'intervention d'Israël cette semaine, Michael Byers soutient que l'État hébreu avait le droit d'inspecter les bateaux, mais le raid a été «disproportionné», ce qui a causé une partie de la controverse. «Inspecter un bateau dans le cadre d'un blocus, c'est légal. Mais ça ne donne pas le droit de le capturer et de l'attaquer en pleine nuit avec des hélicoptères. Il y a une façon de procéder», dit-il.

Le Devoir

## La clause maudite



MICHEL DAVID

On peut comprendre que l'intelligentsia canadienne-anglaise, anxieuse de participer à l'entreprise de *nation building* qui a fait de Pierre Elliott Trudeau un véritable héros dans le ROC, voue la clause nonobstant aux géomnies. Il semble que ce pays n'avait pas d'âme avant la Charte des droits.

Il est plus déconcertant de voir un premier ministre du Québec contribuer avec autant de hargne à la démonisation d'une mesure qui, dans l'esprit des provinces anglophones et du Parlement de Westminster, visait à préserver l'essence même de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Pour les parlementaires britanniques, que le gouvernement Trudeau devait convaincre d'approuver le rapatriement de la Constitution, la présence du législatif sur le judiciaire constituait un principe fondamental. Contrairement à la vision centralisatrice des stratèges d'Ottawa, ils voyaient également la fédération canadienne comme le résultat d'un «pacte» conclu entre les provinces en 1867.

Sous le prétexte fallacieux de protéger des droits fondamentaux, en réalité les privilèges d'une poignée de riches désireux d'angliciser leur progéniture, Jean Charest renie une conception du fédéralisme que tous ses prédécesseurs ont défendue avec acharnement depuis près d'un siècle et demi. S'il est insensible à la protection du français, on s'attendrait au moins à ce qu'il défende les pouvoirs du Québec.

Un historien qui enseigne au collège Dawson, Frédéric Bastien, travaille depuis quelques années à la rédaction d'un livre intitulé *La Bataille de Londres*, qui reconstitue d'un point de vue britannique la saga du rapatriement de la Constitution au début des années 1980, dont les péripéties sont encore mal connues.

Il a eu l'amabilité de me faire parvenir un article très éclairant sur les circonstances dans lesquelles la clause dérogatoire a été incluse dans la Charte des droits, article qui sera publié le mois prochain dans une revue britannique spécialisée, *Commonwealth and Comparative Politics*.

◆ ◆ ◆

Au départ, M. Trudeau n'avait pas dit à sa vis-à-vis britannique, Margaret Thatcher, que son projet de rapatriement de la Constitution, dont le Parlement de Westminster était toujours garant, incluait l'enchaînement d'une charte. À l'entendre, il s'agissait d'une simple formalité. Une petite signature et tout serait réglé.

Mme Thatcher n'a pas caché son déplaisir en découvrant dans quoi on voulait l'embarquer. Les parlementaires britanniques ont également vite compris que l'affaire était beaucoup plus compliquée qu'il n'y paraissait et que la grande majorité des provinces, notamment le Québec, s'opposaient au projet.

Ces gens-là n'étaient pas des idiots. Alors que les émissaires canadiens s'évertuaient à leur présenter la Charte comme un facteur d'unité dans un pays où cohabitaient de nombreuses minorités, ils voyaient bien que cette perspective semait au contraire la discorde. À leurs yeux, il s'agissait carrément d'une tentative de centralisation des pouvoirs au profit du gouvernement fédéral.

Leur suspicion a été renforcée quand la Cour suprême a statué que l'initiative fédérale, sans être illégale, était contraire aux conventions constitutionnelles. Si Ottawa n'arrivait pas à rallier une majorité significative de provinces, l'approbation de Londres devenait très problématique. On recommandait même au gouvernement Trudeau d'abandonner son projet de charte.

Les provinces anglophones étaient cependant moins convaincues que le Québec de la solidité de l'appui de Westminster. Pour éviter une mauvaise surprise, elles ont donc préféré conclure une entente avec Ottawa: leur adhésion au rapatriement de la Constitution en échange d'une clause qui leur permettait de se soustraire aux dispositions de la Charte si celle-ci avait pour effet de porter atteinte à leurs propres droits. Voyant cela, Londres a également donné son accord.

◆ ◆ ◆

Contrairement à l'idée que les thuriféraires de la Charte ont réussi à imposer, la clause nonobstant n'était pas une sorte d'irritant que Paul Martin avait proposé d'éliminer lors du débat télévisé entre les chefs de partis fédéraux en janvier 2006. Au contraire, elle constituait son élément central, dans la mesure où la Charte n'aurait jamais pu être enchaînée dans la Constitution sans elle.

Il faut reconnaître le succès de la campagne de culpabilisation que les partisans de la Charte ont menée depuis 1982 contre tous ceux qui tentaient de s'y soustraire. À tel point que ceux qui avaient exigé l'inclusion d'une clause nonobstant n'ont pas osé la défendre.

C'est seulement dix-sept ans plus tard, en mars 1999, qu'un de ceux-là, Allen Blakeney, ancien premier ministre de la Saskatchewan, a déclaré au *National Post*: «Je pense que se serait une bonne idée si les gouvernements commençaient à utiliser la clause nonobstant un peu plus souvent, parce qu'il est important de créer une tension créatrice entre les législatures et les tribunaux, quand ces derniers s'aventurent dans leurs champs de compétence traditionnels.»

Dans la même entrevue, l'ancien premier ministre de l'Alberta Peter Lougheed expliquait que le pouvoir politique ne devrait pas avoir peur d'invoquer la clause nonobstant pour affirmer «la présence des élus sur des juges nommés».

Il est navrant, c'est le moins qu'on puisse dire, que le premier ministre du Québec, qui est la seule province dont les pouvoirs ont été concrètement diminués par la Charte, préfère hurler avec les loups et répéter *ad nauseam* qu'il faut «se conformer».

Le Devoir

mdavid@ledevoir.com

## ISRAËL

SUITE DE LA PAGE C 1

ont réagi en imposant des sanctions financières destinées à empêcher le Hamas de diriger le gouvernement.

La bande de Gaza est pratiquement isolée du reste du monde depuis que le mouvement islamiste y a pris le pouvoir et chassé ses rivaux en juin 2007, les tentatives de cohabitation ayant toutes échoué.

Le territoire n'est ravitaillé en biens de première nécessité que par les convois routiers, qui y entrent après avoir été contrôlés par Israël ou par l'Égypte d'Hosni Moubarak, qui déteste le Hamas en raison de ses liens avec les Frères musulmans.

Certaines agences des Nations unies de même que des ONG comme Amnesty International dénoncent régulièrement la situation humanitaire qui prévaut dans la bande de Gaza, qui a même empiré après l'offensive israélienne de l'hiver

2008-2009. Tel-Aviv nie que la situation puisse y être critique.

Plusieurs voix se sont élevées pour réclamer la tenue d'une enquête indépendante, donc internationale, sur le drame qui s'est déroulé en Méditerranée lundi. Sous la pression des États-Unis, le Conseil de sécurité des Nations unies s'est contenté d'exiger que l'État d'Israël fasse la lumière sur l'incident naval où il fait figure d'accusé aux yeux de plusieurs. La déclaration du Conseil de sécurité n'est pas assortie de sanctions. Un autre organe de l'ONU, le Conseil des droits de l'homme, a bien exigé la tenue d'une enquête indépendante, mais ses décisions n'ont aucune valeur contraignante.

Qu'elle soit instituée par l'État d'Israël, les Nations unies ou la Cour internationale de justice, une enquête devra trouver des réponses à un certain nombre de questions évidentes. Qui a tiré et quand? Le Mavi Marmara ou les autres bateaux transportaient-ils des armes?

Leurs passagers ont-ils cherché l'affrontement comme le gouvernement israélien l'affirme? Quels ordres les commandos israéliens avaient-ils reçus?

Enfin, cet incident naval qui a tourné au drame risque de compliquer la tâche pour les États-Unis, qui tentent péniblement de relancer le processus de paix entre Israël et les Palestiniens. Ils ont récemment convaincu les deux parties de s'engager dans des négociations indirectes, une modeste avancée que les projets immobiliers israéliens dans la partie arabe de Jérusalem sont passés près d'empêcher.

Si Washington maintient une attitude jugée trop conciliante envers Israël, les pays arabes dits «modérés», comme l'Égypte et les pétromonarchies du golfe Persique, pourraient bien retirer leur appui à un processus de paix qui exclut le gouvernement *de facto* de Gaza.

# ÉDITORIAL

Gaz à effet de serre

## Aveuglement coûteux

Tous savaient que l'absence de détermination des conservateurs à mener la bataille contre le réchauffement climatique avait relégué le pays aux derniers rangs des nations développées. Or le plan 2010 publié cette semaine par Environnement Canada nous révèle que les coûteuses mesures adoptées par Ottawa depuis 2008 n'ont à peu près aucun effet tangible.



Si le Canada avait respecté sa propre signature au bas du protocole de Kyoto ratifié par le Parlement fédéral en 2002, la quantité de gaz à effet de serre (GES) libéré dans l'atmosphère aurait déjà diminué de près de 6 % par rapport au niveau de 1990.

Or, dès 2006, le gouvernement conservateur décréait que les objectifs de Kyoto étaient irréalistes et qu'il n'allait donc pas les respecter.

À cause des pressions nationales et internationales, M. Harper s'est tout de même engagé à réduire les émissions en s'autoproclamant leader mondial en matière de technologies propres... On se demande lesquelles.

Ce que le document rendu public cette semaine nous apprend, c'est d'abord que le Canada ratera la cible d'au moins 29 % à l'horizon 2012, mais c'est surtout que l'ensemble des mesures fédérales, comme la production d'éthanol, le crédit pour le transport en commun ou les programmes d'infrastructures vertes, n'entraînera qu'une diminution des émissions de 24 mégatonnes (Mt) sur les 2891 Mt qui devraient être libérées de 2009 à 2012, soit moins de 0,9 %. Aussi bien dire rien du tout!

Pourtant, dans un rapport semblable publié en 2008, le ministère avait prévu que «les émissions de gaz à effet de serre du Canada provenant de toutes les sources devraient commencer à diminuer dès 2010 et au plus tard en 2012». Aujourd'hui, le même ministère avoue qu'une fois les effets de la crise économique dissipés, ces émissions reprendront leur évolution pour passer d'un creux de 701 Mt en 2009 à 728 Mt en 2012, au lieu des 558 Mt imposées par le protocole. Ainsi, le Canada aura raté sa cible sur cinq ans de l'équivalent de plus d'une année complète d'émissions parce qu'il refuse d'imposer des limites contraignantes aux grands pollueurs.

Depuis bien avant l'échec du sommet de Copenhague, en octobre dernier, le gouvernement Harper s'est placé en mode attente des États-Unis. Cela l'a conduit à adopter les mêmes règles qu'eux en matière d'émissions polluantes des véhicules automobiles, mais pour le reste, rien. Pas même une Bourse du carbone dont le fonctionnement repose pourtant sur les lois du marché si chères aux conservateurs. Dans les circonstances, comment croire que le Canada réussira à réduire ses émissions d'au moins 20 % en termes absolus d'ici 2020, comme il s'y était engagé en 2008?

Si cette position du gouvernement Harper paraît sans conséquence à court terme, elle se révélera très coûteuse à moyen terme en obligeant tous les acteurs de l'économie canadienne à prendre les bouchées triples et, surtout, en les privant aujourd'hui d'une incitation formidable à utiliser les technologies les plus propres, qui sont aussi les plus productives et les plus efficaces au plan énergétique.

[j-rsansfacon@ledevoir.ca](mailto:j-rsansfacon@ledevoir.ca)

BCIA

## Zones d'ombre

Quelle lecture faut-il faire du très attendu témoignage du directeur du Service de police de la Ville de Montréal, Yvan Delorme, hier, devant la Commission de la sécurité publique de la Ville, au sujet du curieux processus d'octroi de contrats de surveillance de son quartier général à la firme privée BCIA, maintenant en faillite?

Celle de l'administration Tremblay qui, par la bouche du président de la Commission, Claude Trudel, se désolé des lourdeurs administratives qui font qu'on a du mal à faire signer des contrats? Celle de l'opposition qui s'étonne de la grande familiarité entre les entreprises de sécurité privées et les services de police, qui conduit à un tel laxisme qu'on en néglige de vérifier à qui on a affaire? C'est à cette lecture que nous adhérons.

La chronologie récitée par le directeur Delorme, au début de son témoignage, était foisonnante de détails. Mais elle donnait surtout l'impression d'un grand amateurisme de la Ville en matière d'appels d'offres et de cessions de contrats, ce qui expliquerait que, depuis son entrée au SPVM en 2006, BCIA a pu œuvrer pendant des mois sur la seule base d'une entente verbale, puis de multiples contrats de gré à gré, sans l'aval du comité exécutif de la Ville.

Cet amateurisme est toutefois bien curieux quand on sait qu'il n'avait fallu que deux mois et demi en 2003 pour lancer un appel d'offres, trouver une agence privée et faire approuver ce choix par le comité exécutif.

En fait, ce qui agace derrière cette «comédie d'erreurs», comme l'a qualifiée Louise Harel, c'est qu'on y retrouve le fil qui depuis quelque temps au Québec relie encore et toujours les mêmes acteurs, et dont la Commission d'hier n'avait pas mandat de parler.

De qui BCIA louait-il ses locaux lavallois avant de déménager à Montréal à la fin de 2007? De Tony Accurso. À qui BCIA a-t-il gratuitement offert un service de surveillance de sa résidence? À Frank Zampino, ancien président du comité exécutif de la Ville de Montréal, et qui fut invité sur le bateau de M. Accurso.

De qui le président de BCIA, Luigi Coretti, était-il si proche qu'il lui avait fourni une carte de crédit pour se procurer de l'essence? De l'ex-ministre Tony Tomassi, grand argentier des libéraux, qui en a perdu son poste. À qui M. Coretti a-t-il réclamé un permis de port d'armes auquel il n'avait pas droit? Au ministre Jacques Dupuis. Avec l'aide de qui BCIA, toute petite entreprise de sécurité, avait-elle décidé de prendre de l'expansion? Grâce aux controversés FIER, créés par les libéraux. À quelles activités de financement a participé M. Coretti à l'aide, allégué-t-on, de prête-noms? À celles du PLQ et d'Union Montréal.

Qui M. Delorme a-t-il côtoyé avant son entrée en fonction? Luigi Coretti. Qui a appuyé la candidature de M. Delorme, sur qui nul ne pariait, comme chef de police? Frank Zampino. Qui a recommandé BCIA pour surveiller le quartier général de la police? Le chef Delorme. Et qui se vantait, en 2007, d'être une des rares agences privées à recevoir de la formation du SPVM? BCIA.

On pourrait continuer longtemps, et tout cela est troublant. Surtout quand en plus le chef de police mis en cause démissionne sans que nul ne l'ait prévu, et qu'il fut impossible hier, en commission, de poser ne serait-ce qu'une question sur ce départ prématuré. Il y a trop de zones d'ombre pour ne pas être préoccupés...

[jboileau@ledevoir.ca](mailto:jboileau@ledevoir.ca)

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

### Soirée au Stade olympique

J'ai eu la chance d'assister à la partie de soccer opposant l'Impact à l'AC Milan. Une ambiance électrisante, 48 000 spectateurs dans un lieu où il n'y a ni riches ni pauvres, car toutes les places (la miennne payée modeste de 25 \$, taxes comprises) permettent de profiter également du spectacle. Un éléphant blanc, le Stade olympique? Certainement, étant donné toutes les malversations ayant présidé à sa construction. Un lieu mythique? Assurément, pour peu que des organisations sportives un tant soit peu visionnaires, comme l'Impact ou les Alouettes, en comprennent l'essence. Cette soirée-là, notre vieux stade n'avait rien à envier à Twickenham (pour les amateurs de rugby), au Stade de France, à Old Trafford (pour le soccer) ou même au Centre Bell. Merci, M. Taillibert, pour tout ça. Et merci l'Impact, d'avoir compris tout le potentiel de ce stade vieux de 35 ans et d'y présenter des moments extraordinaires.

Frédéric Dupuy  
Montréal, le 3 juin 2010

### Mosaïque culturelle

Dans le cadre de la Biennale de Venise se tient présentement, du 26 mai au 12 juin, le 7<sup>e</sup> Festival international de danse contemporaine. Les plus grandes troupes de danse du Québec y ont été invitées, notamment celles de Marie Chouinard, José Navas, Daniel Léveillé et les Grands Ballets canadiens de Mont-

réal, confirmant ainsi le niveau international atteint par le milieu de la danse au Québec.

Dans la brochure produite par le gouvernement du Québec, intitulée «Québec on center stage in Venice / Il Québec in prima fila a Venezia», disponible à l'intention des festivaliers, notre ministre de la Culture écrit: «[...] Québec has adopted an international policy that gives an important place to culture by recognizing both its social and economic contribution. In this era of the global village, the crossover that arises from cultural exchanges enriches humanity's artistic heritage. We have a piece to add to this vast mosaic and we want to be visible to the world over.»

Le texte est en anglais et en italien, comme toute la brochure d'ailleurs. Quelle est cette «pièce» que nous avons à ajouter à cette vaste mosaïque si nous n'affichons même pas notre identité culturelle? À quoi servent tous ces efforts pour rayonner dans le monde si c'est pour le faire en anglais et en italien seulement?

Mais finalement, quelle définition Mme St-Pierre donne-t-elle de la culture si, celle qu'elle fait connaître au monde, est détachée de notre identité?

Jacques Beaumier  
Venise, Italie, le 3 juin 2010

### L'école anglaise au Québec

Je vous écris pour aider à démystifier ce qui est l'école anglaise au Québec. Saviez-vous que la plupart des écoles de

la commission scolaire English Montreal offrent un programme d'enseignement bilingue (50 % des cours sont en français et 50 % sont en anglais)? De plus, d'autres écoles anglaises offrent un programme plus poussé (programme d'immersion): de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année, un enseignement exclusivement en français, et de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année, un enseignement bilingue.

Je suis un professeur de français de 6<sup>e</sup> année à l'école Gardenvue, une école anglaise avec un programme d'immersion française. J'enseigne les matières suivantes: français, univers social, éthique religieuse et arts plastiques à une classe, tandis que ma partenaire enseigne l'anglais (langue première) et les mathématiques. J'enseigne donc 50 % du curriculum en français avec deux classes et ma partenaire enseigne 50 % du curriculum en anglais.

Croyez-le ou non, mes élèves anglophones suivent le même programme français qu'à l'école française (nous utilisons le manuel de grammaire *Guillemet 6*). Ils conversent, lisent et écrivent sans problèmes dans les deux langues. Plusieurs de mes élèves ont été acceptés dans des écoles privées francophones. De plus, le programme d'immersion se poursuivra à l'école secondaire Lauren-Hill, mais ce programme d'immersion sera à 70 % français et à 30 % anglais.

Ma question est la suivante: pourquoi est-ce que cet aspect n'est jamais abordé par les médias québécois?

Jean-Michel Brunet  
Le 3 juin 2010

REVUE DE PRESSE

## Divergences

Manon Cornellier

Plus les jours passent, plus on disserte sur l'idée d'un rapprochement entre libéraux et néodémocrates. L'arrivée au pouvoir d'une coalition en Grande-Bretagne a ravivé l'intérêt, tout comme des déclarations récentes de Jean Chrétien, Roy Romanow et Bob Rae. Pour épicer le tout, un sondage Angus-Reid est venu dire qu'une coalition PLC-NPD menée par le chef néodémocrate Jack Layton pourrait défaire les conservateurs de Stephen Harper.

Depuis au moins deux semaines, d'anciens conseillers des deux partis s'épanchent sur la Toile et dans les journaux, surtout le *Globe and Mail*. L'ancien directeur des communications de Paul Martin, Scott Reid, y parlait hier d'une idée dangereuse et bancable, surtout pour la prochaine élection. «D'un point de vue libéral, une coalition préélectorale de centre gauche est pire qu'une mauvaise idée. C'est trahir l'identité, l'histoire et les possibilités futures du parti. Pourquoi? Parce que ce qui est suggéré n'est pas une vraie coalition parlementaire. C'est une combinaison politique et, plus exactement, une fusion.» Selon lui, les libéraux peuvent remonter la pente et rien ne justifie qu'ils se sacrifient pour Jack Layton.

Toujours sur le site du *Globe*, le consultant d'allégeance libérale Bruce Anderson estime pour sa part que ce débat était inévitable. «La division du centre gauche représente un obstacle majeur à la formation rapide d'un gouvernement par le Parti libéral. Qu'une fusion formelle soit une bonne chose ou non, le jour où la droite s'est unie, le pendule s'est mis à osciller vers la discussion en cours aujourd'hui.»

Chez les chroniqueurs, beaucoup de curiosité. Dan Lett, du *Winnipeg Free Press*, note que le chef libéral Michael Ignatieff a

beau dire, son parti montre des signes d'essoufflement. Assez pour que le président des Jeunes libéraux lance l'idée de profiter de l'été pour discuter d'une fusion sur le thème «N'importe qui sauf Harper». Lett pense que les libéraux devraient garder l'esprit ouvert et reconnaître que leur parti a peut-être atteint la fin de sa vie utile. «Les libéraux en sont rendus au point où ils doivent avoir ce débat. Sans une évaluation objective de ces idées de fusion et de coalition, ils courent le risque de connaître une longue traversée du désert», soutient Lett.

Selon John Ivison, du *National Post*, cette discussion met en lumière les tensions entre Ignatieff et Bob Rae puisque ce serait, dit-il, surtout les partisans de ce dernier qui pousseraient l'idée de coalition. Ivison remarque cependant que les camps ne sont pas encore bien définis et que peu de gens favorisent un pacte préélectoral. Par contre, plusieurs ne voudraient pas imiter Ignatieff et rejeter d'emblée la possibilité d'une coalition parlementaire au lendemain des élections.

### Pendant ce temps...

L'attaque contre le convoi humanitaire en direction de Gaza provoque une variété d'opinions au Canada anglais. Mais on ne peut trouver plus à l'opposé l'un de l'autre que Rick Salutin, du *Globe and Mail*, et David Warren, de l'*Ottawa Citizen*. Rick Salutin fait écho à un courant plus critique au sein de la communauté juive. Ainsi, il n'en revient pas qu'Israël ose affirmer que ses soldats se défendaient. «Vous attaquez des bateaux non armés et, quand les personnes résistent, vous leur tirez dessus pour ensuite les blâmer. C'est plus qu'orwellien.» Selon lui, les leaders israéliens sont devenus sourds à la réalité, «trop habitués à affirmer leur propre victimisation. Cela fonctionne de moins en

moins, en particulier depuis l'invasion de Gaza en 2008». «Malgré cela, les leaders israéliens prennent encore automatiquement la position de la victime», alors que le traitement réservé aux Palestiniens par Israël jette une ombre toujours plus grande sur son image. À la société israélienne de réagir, dit Salutin, qui rappelle qu'il y a toujours eu, par le passé, des voix pour rappeler que les persécutions passées ne voulaient pas dire impunité, mais plus grande responsabilité. Il déplore que ces voix soient aujourd'hui étouffées. «Les sociétés qui perdent leur dissidence interne et leur sens critique ont des bilans inquiétants et tristes, surtout quand cela se combine à un sentiment de victimisation.»

Le très conservateur David Warren affirme en revanche que les organisateurs de la flottille ont obtenu la publicité et les «martyres» qu'ils espéraient pour mieux dénigrer Israël par la suite. Selon lui, les organisateurs sont des radicaux associés à des organisations liées au Hamas et même à al-Qaïda. Ils ont toutefois réussi à réunir assez de «naïfs» pour servir de bouclier humain à ceux «qui ont attaqué physiquement les soldats [et qui] étaient portés par le même élan que ceux qui commettent les attentats suicide». Pour Warren, ces soi-disant naïfs «personnifient ce qu'il craint le plus pour l'Occident: même face à l'extinction, nos progressistes vont continuer à demander d'apaiser nos ennemis mortels». La leçon de l'Holocauste est justement de ne plus accepter cela, dit-il, et Israël l'a compris. Pour arrêter les souffrances des Palestiniens, dit-il, il suffit d'accepter l'existence d'Israël et de vivre en paix avec lui. «Cette option est sur la table depuis 1948», écrit Warren, mais a été constamment rejetée par les leaders palestiniens», conclut-il.

[mcornellier@ledevoir.com](mailto:mcornellier@ledevoir.com)

## IDÉES



LOUIS FERNANDEZ

Une scène de la pièce *Incendies*

Festival TransAmériques

## La question quantique

Dans le cadre du Festival TransAmériques (FTA), le dramaturge Wajdi Mouawad présente le quatuor du *Sang des promesses* — *Littoral, Incendies, Forêts* et le point final *Ciels* —, dont les trois premières pièces sont présentées en un bloc de 12 heures. Histoire de sortir du cadre habituel de l'entrevue respectacle, déjà plus d'une fois réalisée entre notre chroniqueur de théâtre Michel Bélaïr et l'artiste, M. Mouawad a proposé au *Devoir* une formule inédite, dans laquelle il répond à une question inédite. Nous publions ici le fruit de cette réflexion.

WAJDI MOUAWAD

Auteur et metteur en scène

Cher Michel Bélaïr, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir accepté ma proposition. Je vous ai fait part de mon envie de procéder autrement cette fois-ci pour déjouer la mécanique des entrevues d'avant spectacle et vous avez dit oui. Vous êtes le journaliste avec lequel j'ai fait le plus d'entrevues. Une entrevue avec vous, au sujet d'un spectacle sur lequel nous avons déjà beaucoup parlé, me semblait superflue et relevait davantage du réflexe qui prévaut entre les médias et les théâtres que d'une nécessité, vous de me poser des questions, moi de vous répondre.

J'ai tourné la situation dans tous les sens et je ne parvenais pas à écrire la moindre ligne. C'est que je ne me voyais pas faire un billet d'humeur, ni une tentative de chronique, ni une libre opinion. Ce n'est pas moi. Il me fallait rester dans le cadre de l'entrevue. J'ai tenté de trouver une question que vous ne m'avez encore jamais posée et à laquelle, surtout, je n'aurais pas su répondre.

J'ai marché beaucoup. Dans plusieurs villes, très différentes les unes des autres, j'ai regardé les gens, dans les parcs, dans les rues, dans les métros, dans les aéroports, dans les préfectures de po-

lice et dans quelques Tim Horton et, sans cesse, je me demandais si je parviendrais à trouver. Comment se prendre à son propre piège? Comment se poser une question essentielle? Je voulais de plus que cette question soit concrète. C'est-à-dire, qu'elle puisse être en lien avec le monde.

Parfois, en de rares occasions, je parviens à m'extraire de mon regard égocentré et je le porte vers les gens. Je regarde «au présent», si je puis dire. Les gens sont là, semblables et dissemblables, soudain si précieux. Je les regarde et je me dis: ceux-là sont mes contemporains. Ils sont ceux et celles avec lesquels je partage mon époque, mon monde et mon histoire. Ils sont ceux avec qui je vogue. Cette pensée me donne du courage. Quelle question pourriez-vous me poser qui me relierait à eux?

### La question

C'est comme un trou quelque part dans la mémoire. Les fils du cerf-volant se sont coupés et la cohérence s'en est envolée. Plus de bouche pour crier. Alors le silence du crayon et de son frottement contre le papier.

— À quoi appartenez-vous, monsieur Mouawad?

— Je ne sais pas, monsieur Bélaïr.

Vous voyez, elle était si proche et si lointaine. Je connaissais les moindres recoins de ces quatre mots «*À quoi appartiens-tu?*» mais, aussi absurde que cela puisse paraître, je n'avais pas encore réalisé que c'était une question. Vous savez, cette impression d'être aveugle à quelque chose de si évident? Des années, pour prendre conscience que le toit de la maison d'en face est en ardoise. Là, Pareil. «*À quoi appartiens-tu?*»

### Je ne sais pas

Une fois les évidences dépassées, celles de l'*Homme sapiens sapiens*, celles de la couleur de la peau, du trajet qui ne signifie plus rien, Liban, France, Québec, France, Kafka, Morandi, impulsif, colérique; une fois le sentiment que la tâche est aussi exigeante que celle du saumon remontant vers sa source puisque dans le contre-courant, il sait qu'une seconde de repos le ferait reculer de quatre mètres qu'il lui faudrait reconquérir; une fois la

conscience que la vie n'est pas un brouillon qui pourra être repris au propre, qu'il n'y a pas de propre, qu'en fait, le brouillon c'est le propre; une fois que nous savons que personne n'aurait pu naître à notre place parce que personne n'aurait pu nous remplacer dans le ventre de notre mère et que, de la même manière, personne ne pourra mourir à notre place parce que personne ne pourra nous dire au moment ultime: «*Laisse-moi prendre ta place, laisse-moi mourir ta mort*»; une fois acquise la conscience que, si nous avons réussi à naître notre naissance et que nous avons envie de mourir à pleines dents notre mort et que, donc, ce qu'il y aura entre les deux devrait être à notre hauteur, une fois tout cela acquis: «*À quoi appartiens-tu?*»

Je ne sais pas.

Je ne sais pas.

Je ne sais pas à quel collectif j'appartiens. Je ne me reconnais pas complètement dans le collectif des gens de théâtre. J'aime profondément cet art, mais bien des gens qui n'en font pas me semblent plus proches que bien des gens qui en font. Je réalise, aussi, que, si je ne sais pas vraiment à quoi j'appartiens, je sais à quoi j'aimerais bien appartenir. C'est déjà ça. J'ai un désir. Le cynisme ne m'encule pas. C'est déjà ça. Je suis encore naïf. C'est déjà ça.

### Réponses possibles

J'aimerais écrire des histoires qui sauraient traquer la torsion de mon cœur. Être un tord-cœur! Il y a des rockeurs, je peux bien être torcheur. Au journaliste qui me poserait une question stupide — «*Qu'écrivez-vous?*» —, je dirais: «*Du torck*.» Ce serait drôle et bien envoyé. Mais la poésie, il faut la laisser tranquille. Être poète, appartenir à ce jardin. Oui. J'aimerais tant! Mais le mot «poète», jamais je n'ai réussi à l'approcher de moi. Je connais très peu de poètes. Des vivants, je veux dire, et que je peux fréquenter, prendre des cafés avec eux. J'en connais deux. Robert et Bertrand. Le premier est un fameux pêcheur de crabes, le second, un amateur de fromage basque et de musique hongroise. On peut être amis avec ceux dont on est exclus.

Je ne sais pas à quoi j'appartiens. Toutes les réponses sont possibles mais aucune n'a le tranchant

de la question. Ce n'est donc pas la bonne réponse puisque toute réponse est le revers de sa question et doit l'égaliser en finesse. Le sentiment de faire partie d'un ensemble est si ténu; à peine je tente de répondre que les mots s'effritent, farines, poussières. Voyez: j'ai le privilège de faire entendre ainsi mes divagations, mais un autre dirait à la fois tout autre chose et ne cesserait d'être aussi identique et banal que moi. Toutes les opinions se valent, aucune ne se partage, sauf de loin, de sa chambre, depuis la clôture de son jardin. C'est une sensation d'égarement, d'éparpillement.

### L'éparpillement

Peut-être alors est-ce à cela que j'appartiens. À l'éparpillement.

Vous savez pourquoi un objet posé sur une table ne bouge pas? Parce que les milliards d'électrons qui le composent vont au hasard, chacun dans une direction, annulant du même coup la force des autres. Pour espérer voir l'objet bouger sans l'aide de votre main qui, le prenant, le lancerait contre le mur, il faudrait que, par le plus grand hasard, tous les électrons, tous, choisissent d'aller dans la même direction au même instant. Cela relève de la mécanique quantique.

J'appartiens à cette impossibilité, ou du moins à cette très grande improbabilité. Celle que, par le plus grand des hasards, et suivant les lois de la démocratie et non pas sous l'égide d'un despote, un matin, le temps d'une seule fraction de seconde, nous soyons traversés par la même et unique impression du monde. Un mouvement majeur nous donnerait un sens prodigieux, quitte à ce que celui-ci puisse aussitôt après retrouver ses différences et ses multiplicités.

Vous imaginez cela? Une seconde dans la même sensation d'un monde, le nôtre, qui s'éclairerait de notre mouvement quantique. Le théâtre peut, en de très rares occasions, ressembler à cela. Du monde joue devant du monde pour tenter de toucher, ensemble, à la crête qui sépare raison et déraison, ne pas choisir entre l'une et l'autre, mais s'y tenir à cheval pour galoper dans la réelle frénésie de ses passions et de ses désirs.

Projet de loi 103

## Une solution d'équilibre et de respect des droits

CHRISTINE ST-PIERRE

Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française

MICHELLE COURCHESNE

Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Le 22 octobre dernier, la Cour suprême du Canada confirmait une décision de la Cour d'appel du Québec en ce qui a trait à l'invalidité de certaines dispositions sur l'admissibilité à l'école anglophone introduites à l'initiative du Parti québécois en 2002.

La Cour reconnaissait la légitimité de l'objectif de mettre fin aux «écoles passerelles» — ces écoles dont la seule raison d'être était de favoriser le passage d'enfants francophones et allophones vers le réseau scolaire anglophone, même s'ils n'y avaient pas droit — mais jugeait excessifs les moyens législatifs déployés à l'époque pour remédier à ce problème. Conséquemment, elle donnait un an au gouvernement du Québec pour trouver une solution

plus appropriée. Ainsi, le 2 juin dernier, notre gouvernement a déposé le projet de loi 103, lequel non seulement apporte une réponse pragmatique et équilibrée au jugement de la Cour suprême sur les règles d'admissibilité à l'enseignement en anglais, mais renforce en plus considérablement le statut du français sur plusieurs autres volets.

Dans un premier temps, le projet de loi interdit, sous peine de lourdes pénalités, la résurgence des écoles passerelles. Les écoles privées non subventionnées de langue anglaise ne pourront servir de voie rapide, comme cela était le cas avant 2002, pour acquérir le droit à l'enseignement en anglais dans le réseau financé par l'État.

Des règles sont aussi établies pour définir les critères d'admissibilité d'un enfant à l'enseignement en anglais sur la base de la fréquentation d'une école privée anglophone non subventionnée au Québec. Désormais, seuls les enfants dont le parcours scolaire traduira un engagement authentique à cheminer dans cette langue d'enseignement seront admissibles. Ce cheminement sera évalué à travers un cadre réglementaire strict cumulant une série de critères tels: la durée du par-

cours, le type d'école fréquenté, sa clientèle ou le parcours des autres enfants de la famille. Ainsi, nous nous assurerons que personne, même les gens les plus fortunés, ne pourra désormais «s'acheter» un droit constitutionnel qu'il n'aurait pas autrement.

Le Parti québécois nous reproche de ne pas avoir invoqué plutôt la clause dérogatoire pour soumettre les écoles privées non subventionnées de langue anglaise à la Charte de la langue française. Pourtant, quand il fut confronté au même problème en 2002, il n'avait pas non plus eu recours à cette solution excessive et très lourde de conséquences. La raison est simple: comme nous, le PQ ne voulait pas provoquer la fermeture d'écoles et entraîner des perturbations majeures dans le réseau scolaire. Il ne voulait pas non plus se retrouver avec des plaintes contre le Québec sur la scène internationale pour la violation de droits et libertés de la personne.

Nous étions d'accord avec lui à l'époque et nous n'avons pas changé d'idée. Nous nous expliquons mal la position radicale qu'il adopte aujourd'hui, laquelle nous offre un aperçu inquiétant du sort qui serait réservé aux droits et libertés dans le

Québec souverain de Mme Marois.

Avec le projet de loi 103, le gouvernement pose également un geste historique en modifiant la Charte des droits et libertés de la personne qui vient réaffirmer de façon magistrale le statut du français comme langue officielle du Québec. Les droits et libertés qui y sont consacrés devront être interprétés par tous les tribunaux, y compris la Cour suprême du Canada, en tenant désormais compte de la langue officielle du Québec et de l'importance d'en assurer la pérennité. Les exigences de la Charte de la langue française à l'endroit de l'Administration, des collèges et universités ainsi que des municipalités seront aussi accrues.

Ce projet de loi vient donc appuyer la volonté collective des Québécois de bâtir un Québec inclusif, ouvert, tolérant, respectueux des droits et libertés de tous, où la langue officielle et commune est le français et où la prédominance de celle-ci est reconnue et n'est pas négociable. C'est cette image du Québec que nous voulons transmettre à travers le monde. Il s'agit d'un projet de loi d'une nation fière, respectueuse de la diversité et confiante en son avenir.

### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélaïr Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter); information culturelle : Michel Bélaïr (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Alexandre Shields (reporter), Dominique Remy (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andrée Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Paul Cauchon et Benoit Munger (responsables du site Internet), Jean-Jacques Coulombe et Émilie Folie-Boivin (commis Internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebaï (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Bronique Page, Monique Proteau.

# DESIGN + ARCHITECTURE



IWAN BAAN

Plus qu'une simple promenade de verdure, le High Line est un véritable paysage suspendu dans la ville.

## La magie des paysages new-yorkais

EMMANUELLE VIEIRA

**L**e High Line est un espace hybride à mi-chemin entre un milieu organique et construit. C'est une promenade longiligne où nature et architecture se rencontrent, s'expriment et se partagent l'espace avec une rare liberté...

Située à l'ouest de Manhattan, la promenade du High Line fête son premier anniversaire et son deuxième million de visiteurs le 8 juin. Tous ceux qui ont contribué au succès du projet, et ils sont nombreux, n'en reviennent pas! La deuxième section du High Line est d'ailleurs en construction et devrait être inaugurée au printemps 2011. Enfin, la dernière section du projet n'attend que l'achat des terrains par la Ville pour voir le jour... Pendant ce temps, le projet fait des petits autour de la planète et inspire d'autres aménagements paysagers remarquables. Retour sur cette histoire d'une réussite à la new-yorkaise, histoire de rêver un peu...

C'est un projet d'espace public réussi sur toute la ligne, dont il est question aujourd'hui. Un de ces rares exemples où la pugnacité des citoyens a rencontré la vision de bons concepteurs et reçu l'appui du monde politique et de l'industrie du spectacle: il n'y a qu'aux États-Unis qu'on voit ça! Pourtant, au départ, le tableau était plutôt sombre. La voie ferrée désaffectée du vieux High Line construit en 1930 était à l'abandon, laissant la place aux herbes sauvages, aux plantes, arbustes et arbres robustes. En 1999, le maire Rudy Giuliani finit même par faire voter sa démolition. Entre-temps, deux habitants du quartier, Robert Hammond et Joshua David, saisissent le potentiel d'une telle promenade aérienne dans un secteur en pleine reconversion industrielle et embourgeoisement. Ils décident de fonder un comité appelé Friends of the High Line (FHL) pour préserver cette structure dans l'idée d'en faire un espace public planté. Regroupant résidents, commerçants, professionnels, politiques, groupes communautaires et culturels, ils proposent un projet complet de réhabilitation de la voie ferrée, sur l'exemple de la Promenade verte de Paris. L'idée, très médiatisée et appuyée par de nombreuses célébrités, permet à un concours international de voir le jour et aux concepteurs sélectionnés de mener leur projet à terme, avec un coût total des opérations estimé à environ 170 millions de dollars... Aujourd'hui, c'est ce même comité des FHL qui veille à récolter des fonds privés pour l'entretien d'une bonne partie de la promenade, le département des Parks & Recreation de New York se chargeant du reste.

### Des paysages suspendus

En 2004, à la suite d'un concours international, la firme d'architectes-paysagistes James Corner Field Operations a été désignée pour mener à bien le nouveau projet du High Line, en collaboration avec les architectes Diller Scofidio + Renfro. «Avant de commencer le projet, nous sommes allés voir la Coulee verte à Paris, un des premiers projets implantés au-dessus d'anciens rails de chemin de fer», explique Lisa Tziona Switkin, associée principale chez James Corner Field Opera-



IWAN BAAN

Les rails, transformés en un somptueux paysage linéaire à caractère sauvage, traversent pas moins de 22 pâtés de maison!

tions et responsable du design et de la construction du projet. «Nous avons remarqué que cette promenade plantée était volontairement coupée de la ville. Pour le High Line, nous tenions absolument à ce que New York fasse partie intégrante du paysage, poursuit-elle. Voilà pourquoi nos aménagements sont faits en fonction du milieu bâti et des perspectives urbaines qu'ils traversent», dit-elle. Et c'est vrai que c'est cet aspect du projet qui le rend unique et remarquable.

Plus qu'une simple promenade de verdure, le High Line est un véritable paysage suspendu dans la ville. L'ensemble du projet se divise en trois sections d'environ 800 mètres chacune et les rails, transformés en un somptueux paysage linéaire à caractère sauvage, traversent pas moins de 22 pâtés de maison! Chaque section du projet propose une succession d'espaces travaillés comme des paysages à part entière. Des creux ou des monticules se forment à la surface de la promenade pour accueillir de l'eau, des collines, des aires gazonnées et même une forêt épaisse: «Dans les trois sections du projet, nous avons essayé de varier l'emprise au sol en alternant le pourcentage de surface construite comparative-ment à la surface organique, précise l'architecte

paysagiste Lisa Tziona Switkin. Parfois, c'est la nature qui prend le dessus et envahit le tout, alors qu'à d'autres endroits, c'est l'aménagement minéral ou construit qui domine», dit-elle. Grâce à une lecture complète des lieux et à une analyse sensible du cadre bâti, les créateurs de James Corner Field Operations et de Diller Scofidio + Renfro sont parvenus à insérer cette succession de paysages new-yorkais dans lesquels une nature assez peu travaillée s'exprime librement au milieu de l'architecture, du mobilier discret, des matériaux et de l'espace formé par le ciel qui semble si proche et la vue à couper le souffle vers le fleuve Hudson. «C'est cet aspect vivant et changeant du projet que j'aime le plus, explique Lisa Tziona Switkin. Nous avons cherché à dépasser l'idée d'une simple promenade verte en allant chorégraphier les espaces paysagés en accord avec chaque tronçon de ville traversé», dit-elle.

Comment un espace public devient mythe, en un an...

En à peine un an, le High Line est devenu bien plus qu'un simple paysage dans la ville. Il fait partie de la ville, il est devenu un concept si puissant que l'on en parle comme d'un quartier ou d'une marque de commerce. Désormais, on ne dit

plus: «Je vais à Chelsea», mais «dans le High Line District». Et dans le sillage du mythe, de nombreux autres projets se sont mis en place, et pas les moindres. L'inauguration de la première partie du High Line a vu l'arrivée de 30 nouveaux projets d'architecture dans le quartier, réalisés par des vedettes telles que Renzo Piano, Jean Nouvel ou encore Frank Gehry... Mais le High Line fait également des petits ailleurs. Devant un tel rayonnement, les grandes villes américaines sont toutes en train d'étudier sérieusement la reconversion de leurs vestiges post-industriels en espaces publics à caractère naturel. Ainsi, Jersey City, Chicago, Philadelphie, St. Louis, songent à emboîter le pas, mais aussi des villes européennes comme Rotterdam.

### Lenteur, nature et culture

La plupart des grandes villes de ce monde cherchent à redorer leur image tout en améliorant la condition de vie de leurs citoyens. Un projet comme le High Line est un plus pour le moral des troupes qui travaillent fort! Pouvoir se promener en pleine ville à une hauteur de six mètres du sol, pouvoir flâner à un autre rythme en écoutant les sons atténués de la ville, pouvoir admirer les constructions sous un autre angle, regarder le ciel et l'horizon à des kilomètres à la ronde, inspirer bien fort, se laisser caresser par le soleil ou se surprendre à rêver au milieu des arbres comme quand on était enfant, ça n'a pas de prix! Le High Line permet un retrait par rapport à la ville tout en étant bien dans celle-ci. Il permet de fusionner diverses écologies urbaines en même temps et de créer de nouvelles relations entre la masse bâtie et les vides, engendrant de nouvelles formes de remplissage très différentes de celles des scénarios de mi-ilot ou du simple mur mitoyen. «Notre philosophie était d'amplifier les conditions existantes, explique Lisa Tziona Switkin. Nous avons voulu créer un espace qui soit capable de traduire la multitude d'histoires présentes dans les lieux et les habitants tout autour. Les gens apprécient le caractère original post-industriel du lieu, mais ils reconnaissent également la liberté et le caractère contemporain du langage paysagé et architectural créé», termine-t-elle.

- Repères
- Longueur finale du projet: 2,33 km de long
- Largeurs variant de 9 à 18 mètres
- Superficie totale de l'espace aménagé: environ 27 000 m<sup>2</sup>
- Hauteur variant de 5,5 à 9 mètres
- Structure d'acier et de béton armé
- Propriété de la Ville de New York depuis novembre 2005 (sauf la section 3 du projet, qui est en cours d'achat).
- Coût du projet: environ 170 millions de dollars

- Sites à visiter
- [www.fieldoperations.net](http://www.fieldoperations.net)
- [www.dsrmny.com](http://www.dsrmny.com)
- [www.thehighline.org](http://www.thehighline.org)

Je vous souhaite un bel été et vous dis: A la rentrée!

[emmanuelle.vieira@gmail.com](mailto:emmanuelle.vieira@gmail.com)